



## Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. générale  
19 mai 2010  
Français  
Original: anglais

### Organe subsidiaire de mise en œuvre

#### Trente-deuxième session

Bonn, 31 mai-9 juin 2010

Point 7 b) de l'ordre du jour provisoire

**Application des paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention:  
questions concernant les pays les moins avancés**

## Rapport de la dix-septième réunion du Groupe d'experts des pays les moins avancés

### Note du secrétariat\*

#### Résumé

Le présent document rend compte des travaux de la dix-septième réunion du Groupe d'experts des pays les moins avancés, qui s'est tenue à Bonn (Allemagne) du 12 au 14 avril 2010. Il comporte un exposé succinct de l'état d'avancement de l'élaboration et la mise en œuvre des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation (PANA) et de l'aide fournie aux pays les moins avancés (PMA) parties pour la mise en œuvre des PANA et leur élaboration lorsqu'elle n'est pas encore achevée; des progrès accomplis dans le suivi et l'évaluation du programme de travail en faveur des PMA, du processus relatif aux PANA et du Fonds pour les pays les moins avancés (Fonds pour les PMA); des activités de sensibilisation et de la mobilisation d'autres organismes pour aider les PMA; et une méthode pour la récapitulation des expériences, des meilleures pratiques, des enseignements acquis et des lacunes dans le processus relatif aux PANA et au programme de travail en faveur des PMA. Il contient également un résumé des discussions qu'ont eues le Groupe d'experts et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et trois de ses agents d'exécution au sujet de l'intensification des efforts en vue de la pleine mise en œuvre des PANA, ainsi qu'une liste des questions pouvant être abordées par le Groupe d'experts dans le cadre de son nouveau mandat. Enfin, il présente les progrès accomplis concernant la mise en œuvre des activités prioritaires du programme de travail du Groupe d'experts pour 2010.

\* Le présent document a été soumis après la date limite en raison du calendrier de la réunion du Groupe d'experts des pays les moins avancés.

## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Mandat .....	1–2	3
II. Résumé des travaux de la dix-septième réunion du Groupe d'experts des pays les moins avancés .....	3–45	3
A. Délibérations .....	3–5	3
B. État d'avancement de l'élaboration et de la mise en œuvre des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation.....	6–10	4
C. Examen des activités prioritaires du programme de travail du Groupe d'experts des pays les moins avancés pour 2010.....	11–35	5
D. Dialogue avec le Fonds pour l'environnement mondial et ses agents d'exécution .....	36–45	11
III. Progrès concernant les activités prioritaires de mise en œuvre pour 2010.....	46	13
Annexes		
I. Mesures requises pour mettre en œuvre les activités prioritaires mises à jour du programme de travail du Groupe d'experts des pays les moins avancés pour 2010 .....		14
II. Composition du Groupe d'experts des pays les moins avancés, au 28 avril 2010.....		18

## I. Mandat

1. Par sa décision 29/CP.7, la Conférence des Parties a créé le Groupe d'experts des pays les moins avancés, chargé de donner des avis sur l'élaboration de la mise en œuvre des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation (PANA), et en a adopté le mandat. Conformément à ce dernier, le Groupe d'experts doit se réunir deux fois par an et faire rapport sur ses travaux à l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI).

2. Pour donner suite à la décision 8/CP.13, le Groupe d'experts a élaboré, à sa treizième réunion, un programme de travail pour 2008-2010<sup>1</sup>, qui a été examiné par le SBI à sa vingt-huitième session. À sa trentième session, le SBI a prié le Groupe d'experts de le tenir informé des efforts qu'il accomplissait pour mener à bien son programme de travail sur la période 2008-2010<sup>2</sup>. Le Groupe d'experts a ensuite établi, à sa seizième réunion, une liste des activités prioritaires pour 2010<sup>3</sup>, qui ont été examinées par le SBI à sa trente et unième session.

## II. Résumé des travaux de la dix-septième réunion du Groupe d'experts des pays les moins avancés

### A. Délibérations

3. La dix-septième réunion du Groupe d'experts des pays les moins avancés s'est tenue à Bonn (Allemagne) du 12 au 14 avril 2010.

4. Par sa décision 8/CP.13, la Conférence des Parties a décidé que le Groupe d'experts pourrait inviter, lorsqu'il le jugerait nécessaire, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et ses agents d'exécution à ses réunions. En outre, à sa vingt-huitième session, le SBI a encouragé le Groupe d'experts à veiller, dans le cadre de l'exécution de son programme de travail, à ce qu'il y ait une relation de complémentarité entre ses initiatives et les activités correspondantes entreprises par le FEM, ses agents d'exécution et d'autres autorités compétentes<sup>4</sup>. À cette fin, des représentants du FEM et de trois de ses agents d'exécution – le Fonds international de développement agricole (FIDA), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) – ont participé à la dix-septième réunion.

5. Au cours de la réunion, le Groupe d'experts a axé ses travaux sur l'examen de l'état d'avancement de l'élaboration et de la mise en œuvre des PANA, ainsi que des progrès accomplis dans la mise en œuvre des activités prioritaires de son programme de travail pour 2010 et sur le dialogue avec le FEM et ses agents d'exécution dans l'examen de l'aide accordée aux pays dont le PANA n'était pas encore achevé et des efforts déployés en vue de mettre pleinement en œuvre les PANA. Lors de l'examen de son programme de travail, le Groupe d'experts s'est particulièrement intéressé aux points suivants: l'aide mise à la disposition des pays les moins avancés (PMA) parties pour la mise en œuvre des PANA et la finalisation de leur préparation lorsqu'elle n'est pas terminée; le suivi et l'évaluation du programme de travail en faveur des PMA, du processus relatif aux PANA et du Fonds pour

<sup>1</sup> FCCC/SBI/2008/6, annexe I.

<sup>2</sup> FCCC/SBI/2009/8, par. 59.

<sup>3</sup> FCCC/SBI/2009/13, annexe I.

<sup>4</sup> FCCC/SBI/2008/8, par. 47.

les pays les moins avancés (Fonds pour les PMA); et la récapitulation des expériences, des meilleures pratiques, des enseignements acquis et des lacunes dans le processus relatif aux PANA et le programme de travail en faveur des PMA. Le Groupe d'experts a également débattu des questions qu'il pourrait aborder dans le cadre éventuellement d'un nouveau mandat après 2010.

## **B. État d'avancement de l'élaboration et de la mise en œuvre des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation**

6. S'agissant de l'état d'avancement de l'élaboration des PANA, au 12 avril 2010, 44 PANA avaient été soumis au secrétariat et sur les 48<sup>5</sup> PMA qui avaient bénéficié d'un financement pour l'élaboration de PANA, quatre (Angola, Myanmar, Népal et Timor-Leste) n'avaient toujours pas présenté leur PANA achevé. Deux PMA, la Guinée équatoriale et la Somalie, doivent encore avoir accès à un financement pour élaborer leur PANA.

7. S'agissant de l'état d'avancement de la mise en œuvre des PANA, le représentant du FEM a donné des précisions sur les projets en cours d'examen par le FEM. Au 12 avril 2010, 16 projets (au Bangladesh, au Bénin, au Bhoutan, au Burkina Faso, au Cambodge, au Cap-Vert, en Érythrée, aux Maldives, au Mali, au Niger, en République démocratique du Congo, au Rwanda, au Samoa, au Soudan, à Tuvalu et en Zambie) avaient été retenus par le Directeur général du FEM et 13 projets au moins au Cambodge, aux Comores, à Djibouti, en Gambie, en Guinée, en Guinée-Bissau, à Haïti, au Lesotho, au Libéria, au Malawi, en République démocratique populaire lao, en Sierra Leone et au Vanuatu devaient être autorisés par le Directeur général du FEM avant fin 2010. Sept descriptifs de projet au total (de Kiribati, du Mali, de la Mauritanie, de la République-Unie de Tanzanie, du Samoa, de Sao Tomé-et-Principe et du Yémen) avaient été autorisés par le Directeur général et approuvés par le Conseil du FEM, et six autres descriptifs de projet n'avaient pas encore reçu l'aval ni du Directeur général ni du Conseil du FEM.

8. Six pays ont soumis un PANA et établissent actuellement leurs descriptifs de projet (Madagascar, Mozambique, Ouganda, République centrafricaine, Tchad et Togo), et deux n'ont pas encore entrepris l'élaboration de leur descriptif de projet en coopération avec un agent d'exécution du FEM (Afghanistan et Éthiopie).

9. À ce jour, les agents d'exécution du FEM apportant actuellement un appui à la mise en œuvre de projets sont les suivants: PNUD (29 projets), Banque mondiale (4 projets), PNUE (5 projets), FIDA (2 projets), Banque africaine de développement (1 projet), PNUD et PNUE conjointement (2 projets) et Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (1 projet).

10. Le représentant du FEM a signalé au Groupe d'experts qu'il est constamment procédé à un ajustement du financement mis à la disposition de chaque PMA par le Fonds pour les PMA, en fonction des ressources disponibles. Compte tenu du niveau actuel des ressources dont dispose le Fonds, les PMA parties peuvent bénéficier d'un montant pouvant aller jusqu'à 6 millions de dollars au titre du Fonds pour les PMA pour financer des projets relevant du PANA. Actuellement, aucune instruction particulière n'a été donnée concernant l'accès à des fonds complémentaires lorsqu'un PMA partie a déjà bénéficié d'un financement au titre du Fonds pour les PMA. Le Groupe d'experts a étudié les avantages respectifs de trois options possibles: établir de nouvelles propositions à présenter au Fonds

---

<sup>5</sup> Le Cap-Vert a bénéficié d'un financement pour élaborer un PANA, mais il est sorti depuis du groupe des PMA. Le nombre total de PMA parties à la Convention est actuellement de 49.

pour les PMA; réviser les propositions en cours d'examen pour solliciter un financement plus important; ou développer et intensifier une activité existante de manière à atteindre un plus grand nombre de communautés.

## **C. Examen des activités prioritaires du programme de travail du Groupe d'experts des pays les moins avancés pour 2010**

### **1. Intensification de l'aide aux pays pendant la phase d'élaboration**

11. Le Groupe d'experts a débattu des progrès accomplis par les pays encore en phase d'élaboration de leur PANA et a décidé de poursuivre les activités de recensement et de règlement des problèmes rencontrés dans ce domaine. Des membres du Groupe d'experts ont été chargés de suivre les cas particuliers de l'Angola, de la Guinée équatoriale, du Myanmar, du Népal et du Timor-Leste pour s'assurer que tous les obstacles ont été levés et que les moyens matériels ont bien été fournis aux équipes en charge des PANA pour la conduite de leurs activités. Le Groupe d'experts a examiné les progrès accomplis dans chacun de ces pays en se basant sur les dossiers constitués pour chacun d'entre eux et a constaté que dans tous les cas on peut espérer que leur PANA sera achevé prochainement. Il a décidé d'élaborer une monographie sur la méthode d'élaboration d'un PANA en même temps que celle d'une première communication nationale, en se basant sur la situation de la Guinée équatoriale, et a proposé de collaborer avec le Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention (Groupe consultatif d'experts) si cette activité pouvait être incorporée au nouveau plan de travail du Groupe consultatif d'experts.

### **2. Aide pour la mise en œuvre des plans d'action nationaux aux fins de l'adaptation**

12. Le Groupe d'experts a élaboré un certain nombre de publications pour aider les PMA dans la mise en œuvre de leurs PANA. Ces publications sont destinées à fournir en permanence des conseils sur la préparation des projets relevant du PANA et à faciliter la collaboration entre le Groupe d'experts et le FEM et ses agents d'exécution lorsqu'ils répondent aux demandes d'assistance technique et de formation.

13. Le «Guide des étapes à suivre pour la mise en œuvre des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation»<sup>6</sup> (ci-après dénommé le Guide des étapes à suivre) est achevé et il est disponible en anglais, en français et en portugais. Il comporte une section intitulée «Comment bénéficier du Fonds pour les PMA». Il a été utilisé lors des ateliers de formation sur la mise en œuvre des PANA qui se sont tenus du 19 au 23 octobre 2009 en République-Unie de Tanzanie et du 8 au 12 février 2010 au Mali. Il a été distribué aux PMA parties et au FEM et à ses agents d'exécution à l'occasion de la manifestation parallèle tenue par le Groupe d'experts sur les PANA le 3 novembre 2009 à Barcelone (Espagne) et de la trente et unième session du SBI qui a eu lieu au Danemark en décembre 2009.

14. Le Groupe d'experts a élaboré des supports pédagogiques en s'inspirant du Guide des étapes à suivre pour guider les activités des ateliers de formation. Un document relatif à l'appui nécessaire à la pleine exécution des PANA<sup>7</sup> a été finalisé et publié à la trente et unième session du SBI.

15. Les publications susmentionnées, ainsi que les précédentes publications du Groupe d'experts, les orientations formulées par la Conférence des Parties sur les questions

<sup>6</sup> [http://unfccc.int/resource/docs/publications/ldc\\_napa2009.pdf](http://unfccc.int/resource/docs/publications/ldc_napa2009.pdf).

<sup>7</sup> [http://unfccc.int/resource/docs/publications/09\\_ldc\\_sn\\_napa.pdf](http://unfccc.int/resource/docs/publications/09_ldc_sn_napa.pdf).

concernant les PMA, les informations fournies par les ateliers correspondants et d'autres documents pertinents relatifs aux PANA ont été rassemblés dans un CD-ROM intitulé «NAPA Source Kit». Ce CD-ROM est disponible sous forme de document séparé et il est largement diffusé auprès de toutes les Parties.

16. Le Groupe d'experts a examiné les observations formulées lors des deux premiers ateliers de formation et a déterminé quels enseignements il fallait en tirer pour la préparation des trois autres ateliers. Dans leurs observations, les PMA francophones demandaient notamment que le FEM autorise la présentation et l'examen de descriptifs de projets relevant du PANA en français. Si cela n'était pas possible, les PMA francophones proposaient que les modèles types de projet et les lignes directrices du FEM, notamment les exemples de cadre logique et les modèles de descriptif de projet, soient traduits en français pour faciliter l'apprentissage. En outre, il ressortait des observations formulées lors des deux ateliers que tous les PMA souhaitaient exécuter pleinement leur PANA et mettre sur pied une stratégie de mise en œuvre globale qui envisage l'ensemble du PANA comme un programme coordonné. Ce programme pourrait ensuite être mis en œuvre par phases successives en fonction du financement disponible au titre du Fonds pour les PMA et d'autres sources, afin d'améliorer la coordination des projets et d'éviter les retards qu'entraînent l'élaboration de projets indépendants, du stade du descriptif de projet à celui du don pour l'établissement du projet, et l'élaboration du descriptif complet pour chaque projet bénéficiant d'un financement au titre du Fonds pour les PMA. Cette approche de mise en œuvre de l'ensemble du PANA est décrite dans le Guide des étapes à suivre et elle est présentée aux PMA parties pendant les ateliers de formation sur les PANA actuellement organisés.

17. Le prochain atelier de formation sur la mise en œuvre des PANA pour les PMA d'Asie doit se tenir à Vientiane (République démocratique populaire lao) du 4 au 8 mai 2010. Deux autres ateliers doivent être organisés pour les PMA lusophones et les PMA du Pacifique, respectivement, et ils auront lieu pendant le second semestre de 2010. En réponse à la demande du SBI<sup>8</sup>, le FEM a versé un montant de 600 000 dollars au titre du Fonds pour les PMA pour contribuer au financement de ces ateliers de formation, de manière à compléter les contributions actuellement versées par les Parties.

### **3. Suivi et évaluation du programme de travail en faveur des pays les moins avancés, du processus relatif aux programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation et du Fonds pour les pays les moins avancés**

18. Le Groupe d'experts a fait le point de l'exécution de son mandat concernant l'évaluation du processus relatif aux PANA, de l'accès au Fonds pour les PMA et de la mise en œuvre du programme de travail en faveur des PMA<sup>9</sup>. Le mandat pour la réalisation de ces évaluations avait été adopté par le SBI à sa trente et unième session. Le Groupe d'experts a débattu de la procédure à adopter pour choisir les monographies nationales de manière à assurer une large représentation des questions qui couvre à la fois la préparation et la mise en œuvre des PANA.

### **4. Activités de sensibilisation et mobilisation d'autres organisations pour aider les pays les moins avancés**

19. Le Groupe d'experts a examiné comment il pourrait mieux sensibiliser les Parties, en particulier les PMA. Il est convenu qu'il conviendrait d'étoffer le portail consacré aux PMA et d'y afficher des informations sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des

---

<sup>8</sup> FCCC/SBI/2009/L.27, par. 13.

<sup>9</sup> Décision 5/CP.14, par. 4, 5 et 10.

PANA, les listes des projets en cours d'exécution, les ressources financières disponibles au titre du Fonds pour les PMA pour chaque PMA partie pour la mise en œuvre de son PANA, des informations sur d'autres sources de financement, ainsi que des supports d'information et de sensibilisation concernant les PANA et le programme de travail en faveur des PMA destinés aux PMA parties.

20. Le Groupe d'experts a également débattu de la collaboration avec les groupes d'experts, programmes et organismes compétents. Le Président du Groupe d'experts rencontrera, sous l'autorité du Président du SBI, les Présidents du Groupe consultatif d'experts et du Groupe d'experts du transfert de technologies (GETT) pour examiner les moyens de promouvoir les synergies et la collaboration dans l'aide aux PMA. Le Président du Groupe d'experts fournira, si on le lui demande, des informations sur le processus relatif aux PANA au Conseil du Fonds pour l'adaptation. Le Groupe d'experts continuera à encourager les synergies et la coopération avec le programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements.

21. L'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une résolution pour convoquer la quatrième Conférence des Nations Unies sur les PMA en 2011<sup>10</sup>. Reconnaisant l'importance de cette résolution, le Groupe d'experts a décidé de soumettre une contribution écrite sur les PANA et le programme de travail en faveur des PMA dans le cadre du processus préparatoire de cette conférence.

22. L'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) met en œuvre actuellement, dans le cadre de l'Alliance mondiale pour la lutte contre le changement climatique de l'Union européenne, un projet dont le but est d'aider les pays en développement les plus vulnérables à accroître leur capacité d'adaptation aux incidences des changements climatiques, afin d'appuyer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). L'UNITAR s'est montré très désireux de tirer parti des connaissances du Groupe d'experts et de coopérer à des activités en faveur des PMA. Le Groupe d'experts est convenu de se tenir prêt à fournir une aide à l'UNITAR pour mettre en œuvre des activités dans le cadre de l'Alliance mondiale pour la lutte contre le changement climatique.

23. Le Groupe d'experts a été informé de la demande que le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification a adressée au secrétariat de la Convention-cadre sur les changements climatiques en vue d'une collaboration pour promouvoir les synergies dans la mise en œuvre des programmes d'action nationaux de lutte contre la désertification et des PANA. Le secrétariat de la Convention sur la lutte contre la désertification a invité le Groupe d'experts à présenter des suggestions concernant le choix des pays pilotes.

24. Le Groupe d'experts a également débattu de la plate-forme scientifique actuellement mise en place par le Système d'analyse, de recherche et de formation concernant le changement climatique mondial. Cette plate-forme, appelée Africa DIVA, fera appel à titre expérimental aux PMA et aux NAPA pour mettre en place un portail d'évaluation scientifique dynamique pour l'adaptation. Le Groupe d'experts est convenu de se tenir prêt à fournir des informations sur les PANA le cas échéant et au moment voulu, notamment en suggérant comment le Système peut apporter une aide supplémentaire aux PMA à travers ses programmes.

25. Le Groupe d'experts a débattu de la façon dont certains petits projets communautaires qui ont été présentés par l'intermédiaire du Development Marketplace de

---

<sup>10</sup> Résolution A/RES/63/227 de l'Assemblée générale des Nations Unies.

la Banque mondiale<sup>11</sup> peuvent être mis en œuvre dans des PMA pour améliorer l'exécution des PANA. Il a conclu que ces projets peuvent servir de tremplin à des projets d'adaptation autosuffisants, en raison de leur caractère novateur et concret. Le Groupe d'experts a décidé d'inclure cette question dans son dialogue avec le FEM et d'autres donateurs potentiels en vue de rechercher comment de petits projets autosuffisants de ce type pourraient être exécutés par le biais du Fonds pour les PMA ou d'autres programmes.

## **5. Amélioration des conseils aux pays les moins avancés parties**

26. Dans le cadre de ses travaux, et en réponse à l'invitation formulée par le SBI à sa vingt-neuvième session, le Groupe d'experts a mis au point une démarche pour indiquer aux pays les moins avancés parties comment ils peuvent procéder à l'actualisation de leurs priorités dans leurs PANA, qui entraînera normalement des révisions des listes de projets et des descriptifs de projet, et comment ils peuvent soumettre ces versions actualisées et révisions des PANA au secrétariat. Il a décidé d'encourager les pays les moins avancés parties à suivre cette démarche et à actualiser leurs PANA.

27. Le Groupe d'experts a également souligné qu'une solide stratégie de mise en œuvre est cruciale pour parvenir à exécuter pleinement les PANA. En ce qui concerne l'actualisation et la révision des PANA, il a insisté sur les questions suivantes qui pourraient être approfondies ou abordées par les équipes en charge des PANA (il envisagera aussi de diffuser un plus grand nombre de notes d'information sur ces sujets, s'il en a le temps d'ici à la fin de son mandat):

a) La préparation en vue de la pleine exécution du PANA, en recourant à une approche-programme appropriée, par exemple une approche graduée (élaboration d'un projet prototype, puis extension de sa mise en œuvre lorsque les fonds disponibles sont plus importants sans qu'il soit nécessaire de rédiger de nouvelles propositions en reprenant le processus depuis le début), une approche séquentielle (mise en œuvre d'éléments parties du programme en l'étalant dans le temps, là encore lorsque des fonds plus importants sont disponibles), ou une approche fragmentée (conception de la mise en œuvre de l'ensemble du PANA, mais exécution des différents éléments en fonction des fonds disponibles);

b) L'élaboration des activités de base intéressant l'ensemble du PANA (poursuite du développement et activités apparentées dans les domaines visés par les projets prioritaires relevant du PANA) de façon suffisamment détaillée dans le plan pour contribuer à établir le cofinancement pendant le développement du projet au titre du Fonds pour les PMA;

c) L'adoption d'une stratégie de mobilisation de fonds qui ne s'appuie pas uniquement sur le Fonds pour les PMA pour la pleine réalisation des priorités fixées dans le PANA, au cas où le Fonds pour les PMA ne disposerait pas de ressources financières suffisantes, afin de répondre aux besoins urgents et immédiats recensés dans le PANA aussi rapidement et efficacement que possible;

d) L'actualisation des coûts des activités prioritaires, particulièrement dans les cas où le PANA a plus de deux ans, étant donné que les coûts peuvent avoir changé, de même que les niveaux de vulnérabilité (le plus souvent dans le sens le plus défavorable);

e) La préparation de l'intégration des activités de projet proposées dans les programmes et activités nationaux existants, ainsi que dans les initiatives mondiales et régionales actuellement menées dans des domaines apparentés, comme c'est le cas pour améliorer la collecte, l'analyse et la diffusion d'informations sur le climat à l'appui du

---

<sup>11</sup> <http://www.developmentmarketplace.org>.



développement et des systèmes d'alerte rapide, par exemple dans le cadre des programmes de préparation en prévision des catastrophes aux niveaux national et régional.

**6. Consignation des expériences, des meilleures pratiques, des enseignements acquis et des principales conclusions à tirer du processus relatif aux programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation et du programme de travail en faveur des pays les moins avancés**

28. Le Groupe d'experts a débattu d'une ébauche préliminaire d'activités destinées à recenser et à faire connaître les meilleures pratiques, les enseignements acquis et les principales conclusions à tirer des PANA et du programme de travail en faveur des PMA. La démarche adoptée à cet égard consiste principalement à formuler des enseignements basés sur l'expérience, d'une manière qui facilitera leur application dans divers domaines à l'avenir, encouragera activement un apprentissage basé sur l'expérience et évitera de répéter les erreurs du passé. Un ensemble de questions clés devant être analysées sera défini à partir de divers documents et rapports consacrés à des questions concernant les PMA et le Fonds pour les PMA.

29. Cette démarche bénéficiera des contributions apportées par les différentes parties prenantes à travers les discussions et le dialogue et d'autres méthodes applicables. Elle permettra de définir l'étendue du problème, de même que le public cible pour chaque question clef et des solutions claires pouvant être appliquées. Les résultats de cet exercice seront réunis dans une publication et ils seront diffusés dans le cadre de présentations et de séances d'information organisées à l'occasion de manifestations et réunions pertinentes et en adressant des courriers aux responsables concernés dans la structure hiérarchique.

30. Le Groupe d'experts a noté que les ateliers de formation régionaux fournissent une excellente occasion de recueillir des informations sur les expériences et les enseignements acquis auprès d'experts de PMA parties. Il a décidé que les monographies nationales décrites au paragraphe 19 ci-dessus pourraient aussi être utilisées pour recueillir des informations complémentaires auprès des équipes en charge des PANA.

**7. Démarche proposée pour que le Fonds pour l'environnement mondial applique les dispositions du paragraphe 2 de la décision 5/CP.14**

31. À sa quatorzième session, la Conférence des Parties a prié le FEM de s'employer, tout en appuyant les programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation en cours d'exécution, à faciliter la mise en œuvre des autres éléments du programme de travail en faveur des PMA. Le FEM a demandé au Groupe d'experts, à sa seizième réunion, de lui fournir des idées sur la manière dont il pourrait s'acquitter de ce mandat. Le Groupe d'experts a proposé une solution qui prévoit le versement de fonds, par l'intermédiaire du guichet pour les activités habilitantes, à tous les PMA pour la mise en œuvre des activités prioritaires dans les éléments restants du programme de travail en faveur des PMA, en fonction des besoins nationaux, par le biais d'un projet mondial qui facilite l'accès aux ressources.

32. En outre, pour garantir la continuité de l'aide, le Groupe d'experts a proposé que chaque projet financé par le Fonds pour les PMA réserve une part de son budget pour appuyer les autres éléments du programme de travail en faveur des PMA et que dans les rapports sur les projets, il soit rendu compte explicitement de l'aide fournie dans le cadre de la surveillance et de la notification régulières des projets.

33. Par ailleurs, le Groupe d'experts a proposé que le FEM envisage d'élaborer une politique d'utilisation des données pour les projets qu'il finance afin de s'assurer que les données recueillies contribuent aux initiatives nationales de collecte de données et soient mises librement à la disposition des entités nationales dans un délai raisonnable après leur

collecte et leur traitement. À cette fin, le Groupe d'experts propose aussi que tous les projets d'adaptation financés par le FEM s'attachent particulièrement à recueillir des données sur le climat afin d'améliorer les réseaux d'observation dans les PMA.

#### **8. Éléments du futur mandat du Groupe d'experts des pays les moins avancés**

34. Le Groupe d'experts a passé en revue son programme de travail pour 2008-2010 et a recensé les activités qu'il ne pourra probablement pas achever avant la fin de son mandat en 2010. Ces activités pourraient être poursuivies dans le cadre d'un nouveau programme de travail si le mandat du Groupe d'experts était reconduit et comportent, entre autres, les tâches suivantes:

- a) Promotion des synergies au niveau régional dans la mise en œuvre des projets relevant des PANA;
- b) Échange des expériences et des enseignements acquis au niveau régional;
- c) Technologies pour l'adaptation.

35. De plus, le Groupe d'experts s'est livré à une réflexion sur les éléments qui pourraient figurer éventuellement dans son nouveau mandat:

a) L'assistance technique et les conseils pour la révision et l'actualisation des PANA afin de relever les défis actuels et d'incorporer dans ces programmes les résultats des projets relevant des PANA déjà mis en œuvre, les enseignements acquis et les meilleures pratiques;

b) Le renforcement des capacités des PMA parties afin qu'ils puissent pleinement exécuter leurs PANA en leur proposant des lignes directrices, des ateliers de formation et d'autres formes d'assistance technique en vue d'améliorer, entre autres, l'accès des Parties au Fonds pour les PMA et à d'autres sources de financement, notamment par le biais de modalités d'accès direct telles que le Fonds pour l'adaptation;

c) La capacité des institutions nationales et des interlocuteurs nationaux pour les questions d'adaptation à faciliter la mise en œuvre et le suivi effectifs des plans et programmes nationaux aux fins de l'adaptation dans les PMA;

d) Les orientations et les conseils techniques sur la préparation des plans nationaux aux fins de l'adaptation, notamment la détermination des sources éventuelles de données et leur application et leur interprétation ultérieures;

e) Les orientations et les conseils techniques sur la mise en œuvre des plans nationaux aux fins de l'adaptation dans les pays vulnérables, notamment sur la conception d'approches-programmes et la prise en compte de l'adaptation aux changements climatiques dans la planification du développement et les programmes de développement;

f) La mise au point et le transfert de technologies pour l'adaptation;

g) Les lignes directrices sur l'intégration de l'adaptation en alignant les plans nationaux aux fins de l'adaptation sur les processus de planification et budgétaires des pouvoirs publics. L'assistance technique et la mise au point d'outils pour faciliter la mise en œuvre, notamment des orientations thématiques par secteur sur la façon dont il convient d'intégrer l'adaptation dans le développement et d'aborder la question de l'adaptation dans les principaux secteurs économiques;

h) Les programmes de sensibilisation du public pour assurer la diffusion des informations sur les questions liées aux changements climatiques au niveau national;

i) La gestion des connaissances et les activités de sensibilisation destinées à favoriser la mise en commun des bonnes pratiques et des enseignements tirés de l'élaboration et de la mise en œuvre des PANA;

j) L'échange d'informations sur les PANA, le programme de travail en faveur des PMA et les synergies avec d'autres conventions multilatérales sur l'environnement;

k) La promotion de partenariats Sud-Sud pour appuyer la mise en œuvre du programme de travail en faveur des PMA;

l) La formulation de conseils sur la révision du programme de travail en faveur des PMA et l'ampleur du renforcement des capacités pour les PMA et d'autres pays vulnérables;

m) La fourniture de conseils et d'une assistance aux pays en développement pour la préparation et la conception de programmes d'adaptation, sur demande.

## **D. Dialogue avec le Fonds pour l'environnement mondial et ses agents d'exécution**

### **1. Délibérations**

36. Le Groupe d'experts a consacré la première journée de sa réunion au dialogue avec le FEM et ses agents d'exécution. Le FEM, le FIDA, le PNUD et le PNUE ont participé à la réunion.

37. Les débats ont porté essentiellement sur les informations les plus récentes fournies sur les progrès accomplis dans l'élaboration et la mise en œuvre des PANA, les observations formulées lors des ateliers régionaux de formation et les nouveaux besoins en matière d'assistance révélés à cette occasion; la mise en œuvre des autres éléments du programme de travail en faveur des PMA; et les éléments de la collaboration entre le Groupe d'experts et le FEM et ses agents d'exécution à l'avenir.

### **2. Principales questions soulevées**

38. Le Groupe d'experts a ouvert le débat sur l'état d'avancement de l'élaboration et de la mise en œuvre des PANA et a souligné que les PMA parties avaient continué d'évoquer les problèmes que leur pose la question du cofinancement des projets relevant des PANA au cours des récents ateliers de formation sur les PANA et lors des réunions parallèles du SBI. Les PMA parties ont indiqué qu'ils comprennent parfaitement la notion de cofinancement, mais que l'application de la décision 3/CP.11, concernant la détermination du surcoût et l'utilisation du barème, leur semble difficile. Le FEM a expliqué avec plus de précisions ce que signifie le cofinancement au titre du Fonds pour les PMA et il a indiqué qu'il fallait que les projets PANA portent uniquement sur l'adaptation pour pouvoir se dispenser d'un cofinancement.

39. Il a été noté que le plafond du montant du financement auquel chaque PMA partie pourrait accéder est dynamique et évolue dans le temps en fonction des annonces de contribution que le Fonds pour les PMA reçoit. Le Groupe d'experts a fait remarquer que le FEM n'a pas à sa disposition de moyen lui permettant d'informer de façon systématique les PMA parties de toute modification de ce plafond. Il a été suggéré d'informer des modifications de ce plafond, ainsi que des moyens d'accès des PMA à des fonds supplémentaires tous les centres de liaison de la Convention et du FEM, ces informations étant en outre transmises aux agents d'exécution du FEM lors des réunions mensuelles de leurs équipes spéciales de l'adaptation. Le Groupe d'experts a aussi proposé d'aider à diffuser ces informations auprès des PMA parties par le biais du portail consacré aux PMA.

40. S'agissant de l'intérêt d'envisager une approche-programme pour la mise en œuvre des PANA, le Groupe d'experts a encouragé le FEM et ses agents d'exécution à aider les PMA à mettre en œuvre les PANA sous forme de programmes, parallèlement à l'approche-projet actuellement utilisée. De tels programmes amélioreraient l'efficacité des interventions lorsqu'ils sont pleinement intégrés dans les activités et programmes sectoriels ou autres au niveau national. Le Groupe d'experts a proposé que les agents d'exécution permettent aux PMA parties de mettre sur pied des stratégies de mise en œuvre programmatique pour l'ensemble du PANA en utilisant la subvention pour l'élaboration de projet qui est accordée actuellement au titre du Fonds pour les PMA, de manière à faciliter la pleine exécution des PANA.

41. Dans une enquête menée par le Groupe d'experts auprès des PMA parties, le recours à des experts locaux/nationaux plutôt qu'à des consultants internationaux a été reconnu comme une bonne pratique. Cette solution est avantageuse pour la conception et la mise en œuvre des projets, car les experts locaux/nationaux ont une meilleure connaissance de la situation et des besoins au niveau local, et leur engagement contribue au renforcement de l'ensemble des capacités et à l'appropriation des projets. Le Groupe d'experts a recommandé aux agents d'exécution du FEM de faire appel à des experts/consultants locaux/nationaux pendant la phase de conception des projets.

42. Le Groupe d'experts a fourni aux agents d'exécution les informations les plus récentes sur le suivi de la mise en œuvre des PANA et du programme de travail en faveur des PMA, notamment sur une évaluation qui devait être réalisée pendant la seizième session de la Conférence des Parties. Les agents d'exécution ont montré beaucoup d'empressement à donner des renseignements sur les activités qu'ils mènent pour appuyer la mise en œuvre des PANA et le programme de travail en faveur des PMA et ils ont encouragé le Groupe d'experts à fournir un formulaire officiel de fiche de renseignement qui serait particulièrement utile pour le suivi et l'évaluation prévue. Le Groupe d'experts a décidé d'établir ce formulaire et de le distribuer aux agents d'exécution.

43. Les PMA étant à la recherche d'autres sources de financement, notamment auprès d'autres fonds gérés par le FEM, ils ont soulevé la question du cofinancement d'une activité à l'aide des ressources du Fonds pour les PMA parallèlement à celles d'une autre source de financement du FEM ou celles du Fonds pour l'adaptation. Actuellement, il n'est pas possible de combiner pour un seul projet des sources de financement relevant de plusieurs guichets du FEM. Le Groupe d'experts a invité le FEM à examiner cette question et à donner le cas échéant des conseils. Cette question deviendra particulièrement pertinente lorsque les PMA commenceront à accéder au Fonds pour l'adaptation et au Fonds spécial pour les changements climatiques pour mettre en œuvre les activités liées aux PANA, ainsi que pour élaborer des projets qui pourraient avoir des retombées bénéfiques en matière tant d'atténuation que d'adaptation.

44. Il a été noté que de nombreux enseignements utiles à tirer du processus relatif aux PANA pourraient étayer les discussions en cours sur la mise en œuvre de l'adaptation. Le Groupe d'experts envisage de consigner les résultats de cet exercice dans une publication qui sera largement diffusée auprès de l'ensemble des parties prenantes. Il a insisté sur la nécessité d'une collaboration plus étroite entre le FEM et ses agents d'exécution, les PMA parties et d'autres partenaires pour mener à bien cette tâche.

45. Enfin, il a été souligné que plusieurs agents d'exécution du FEM, bien qu'ils aient été invités, étaient toujours dans l'incapacité de participer aux réunions du Groupe d'experts. Le Groupe d'experts s'est engagé à persévérer pour encourager la participation des autres agents d'exécution du FEM et il a invité ce dernier à contribuer à la mobilisation de l'aide des autres agents d'exécution en sa faveur.

### **III. Progrès concernant les activités prioritaires de mise en œuvre pour 2010**

46. Pour donner suite à une demande formulée par le SBI à sa vingt-huitième session<sup>12</sup> le Groupe d'experts a réfléchi aux activités de son programme de travail pour 2008-2010 auxquelles il devrait donner la priorité. La liste des activités prioritaires figure à l'annexe I du document FCCC/SBI/2008/14. À sa seizième réunion, le Groupe d'experts a passé en revue les progrès accomplis dans l'exécution de son programme de travail et il a dressé la liste des nouvelles mesures requises en 2010. À sa dix-septième réunion, il a continué de passer en revue les progrès accomplis dans la réalisation des priorités pour 2010 et il a pris des dispositions pour achever l'examen de toutes les tâches avant la fin de son mandat en 2010. Une liste mise à jour des progrès accomplis et des résultats attendus pour 2010 figure à l'annexe I.

---

<sup>12</sup> FCCC/SBI/2008/8, par. 50.

## Annexe I

## Mesures requises pour mettre en œuvre les activités prioritaires mises à jour du programme de travail du Groupe d'experts des pays les moins avancés pour 2010

<i>Activité<sup>a</sup></i>	<i>Progrès accomplis depuis la seizième réunion du Groupe d'experts des PMA</i>	<i>Nouvelles mesures ou mesures restant à prendre recensées par le Groupe d'experts des pays les moins avancés à sa dix-septième réunion</i>
Intensifier les efforts accomplis pour aider les pays les moins avancés (PMA) qui ont des besoins particuliers en matière d'élaboration et de mise en œuvre des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation (PANA)	Des dossiers ont été constitués sur cinq PMA qui n'ont pas encore soumis leur PANA. Le Groupe d'experts des PMA a dialogué avec le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et ses agents d'exécution pour lever les obstacles et les travaux avancent de façon satisfaisante. Des supports pédagogiques sur les PANA sont utilisés dans le cadre de l'atelier de formation sur les PANA organisé pour l'Asie du 4 au 8 mai 2010	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Continuer à constituer des dossiers et les mettre à jour s'il y a lieu</li> <li>• Réaliser une monographie sur l'élaboration d'un PANA/d'une première communication nationale avec la Guinée équatoriale et nouer des relations avec le Groupe consultatif d'experts</li> <li>• Établir un premier contact avec la Somalie pour déterminer l'intérêt de la préparation d'un PANA</li> </ul>
Continuer à appuyer l'élaboration et la mise en œuvre des PANA grâce à l'établissement d'un document technique relatif à l'élaboration des PANA et à la mise au point de stratégies de mise en œuvre	Document établi et diffusé auprès des PMA parties à la trentième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) en juin 2009	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fournir des informations supplémentaires sur la mise en œuvre en précisant certaines des étapes de l'élaboration et de la mise en œuvre des PANA et les inclure dans les rapports et les produits du Groupe d'experts des PMA</li> <li>• Poursuivre les activités de sensibilisation au sujet de l'actualisation et de la révision des PANA, de l'approche-programme et de la conception des stratégies de mise en œuvre en vue de la pleine exécution des PANA</li> </ul>
Établir et diffuser un guide des étapes à suivre pour mettre en œuvre les PANA	Guide des étapes à suivre achevé et mis à disposition au format papier et sous forme électronique en anglais et en français	Traduire le guide des étapes à suivre et les supports pédagogiques en portugais et les diffuser auprès des PMA lusophones

<i>Activité<sup>a</sup></i>	<i>Progrès accomplis depuis la seizième réunion du Groupe d'experts des PMA</i>	<i>Nouvelles mesures ou mesures restant à prendre recensées par le Groupe d'experts des pays les moins avancés à sa dix-septième réunion</i>
Organiser une formation sur la conception de stratégies de mise en œuvre des PANA et l'élaboration de projets reposant sur le guide des étapes à suivre	Le deuxième atelier régional sur les PANA destiné aux PMA francophones s'est tenu à Bamako (Mali) du 8 au 12 mars 2010	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organiser des formations dans les deux dernières régions pendant le deuxième semestre de 2010 (PMA du Pacifique et PMA lusophones)</li> <li>• Donner des précisions sur certains points en tenant compte des observations formulées lors des précédents ateliers, en particulier sur l'approche-programme et le cofinancement</li> </ul>
Réaliser une enquête auprès des PMA parties, des organismes des Nations Unies et d'autres acteurs concernés afin de recueillir des informations sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des PANA	Enquête achevée. Les résultats seront présentés dans les futurs rapports et produits du Groupe d'experts des PMA	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Concevoir une nouvelle enquête pour étayer l'évaluation et l'examen du processus relatif aux PANA, du programme de travail en faveur des PMA et du Fonds pour les PMA</li> <li>• Élaborer des monographies sur l'évaluation du programme de travail en faveur des PMA</li> </ul>
Mener des activités de renforcement des capacités et de sensibilisation comme l'ont demandé les PMA parties lors de la réunion organisée en 2007 pour faire le point, et dans le cadre des enquêtes	En cours. Activités de formation, ateliers et autres formes d'appui	Continuer à répondre aux demandes des PMA parties
Résumer les aspects essentiels des PANA en vue de repérer les principales vulnérabilités, les options d'adaptation par secteur et les possibilités de synergies régionales, et en vue de mettre en évidence l'alignement sur les priorités et les plans nationaux de développement, et l'intégration des activités relatives aux PANA dans ces derniers	Supports pour la sensibilisation mis à disposition sur le portail consacré aux PMA	Analyser les PANA et les projets relevant des PANA pour déterminer le degré d'intégration
Diffuser des informations sur le processus relatif aux PANA en vue de faire progresser les activités d'adaptation et d'encourager la mise en œuvre effective des PANA	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement du site Web consacré aux PMA, rebaptisé «Portail des pays les moins avancés». Celui-ci comporte des informations détaillées sur les projets et descriptifs de projets relevant des PANA ainsi que des données relatives à la mise en œuvre des PANA</li> <li>• Manifestations parallèles consacrées au Groupe d'experts des PMA et aux PANA tenues à Barcelone pendant la réunion du Groupe de travail spécial de</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Étoffer le portail consacré aux PANA, tout en élaborant des supports pour la sensibilisation pour des sites apparentés et pertinents de gestion des connaissances</li> <li>• Élaborer des supports courants pour la sensibilisation devant être utilisés par les pays au niveau national</li> <li>• Préparer une publication sur les expériences, les meilleures pratiques, les enseignements acquis et les</li> </ul>

Activité <sup>a</sup>	Progrès accomplis depuis la seizième réunion du Groupe d'experts des PMA	Nouvelles mesures ou mesures restant à prendre recensées par le Groupe d'experts des pays les moins avancés à sa dix-septième réunion
Mener des activités pour favoriser les synergies au cours de la mise en œuvre	Échanges de vues avec plusieurs organisations et organismes sur la mise en œuvre des PANA	<p>lacunes dans le processus relatif aux PANA et le programme de travail en faveur des PMA, en vue d'une large diffusion</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Organiser à la trente-deuxième session du SBI une manifestation parallèle sur les PMA/PANA, sous le thème de la pleine exécution des PANA et des enseignements acquis</li> <li>• Mener des activités de sensibilisation avec d'autres processus et groupes, notamment le Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention, le Groupe consultatif d'experts, le Groupe d'experts du transfert de technologies (GETT), l'Alliance mondiale pour la lutte contre le changement climatique, le Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements, le Conseil du Fonds pour l'adaptation, le Conseil du Fonds pour les PMA et le Programme pilote pour la résistance aux chocs climatiques</li> </ul> <p>Appuyer la mise en œuvre des projets PANA portant sur la gestion durable des terres de manière concertée avec la mise en œuvre des plans d'action nationaux au titre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification</p>
Catalyser l'action des organismes des Nations Unies et des institutions bilatérales et multilatérales pour soutenir la mise en œuvre des PANA et l'exécution du programme de travail du Groupe d'experts des PMA	Collaboration avec le FEM et ses agents et organismes d'exécution sur la mise en œuvre des PANA	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre la collaboration avec le FEM et ses agents d'exécution</li> <li>• Promouvoir la collaboration avec l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), le Système d'analyse, de recherche et de formation concernant le changement climatique mondial, l'Institut de la Banque mondiale et d'autres instances</li> </ul>



<i>Activité<sup>a</sup></i>	<i>Progrès accomplis depuis la seizième réunion du Groupe d'experts des PMA</i>	<i>Nouvelles mesures ou mesures restant à prendre recensées par le Groupe d'experts des pays les moins avancés à sa dix-septième réunion</i>
Établir un document de réflexion sur la collecte d'informations en vue d'évaluer l'efficacité du programme des PANA et des projets relevant des PANA aux niveaux national et mondial	Collecte d'informations en cours conformément au mandat approuvé par le SBI, à sa trentième session, pour étayer l'évaluation et l'examen du programme de travail en faveur des PMA et du Fonds pour les PMA	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre la collecte et l'analyse de données</li> <li>• Élaborer un modèle type pour les communications et le transmettre aux PMA parties et aux organisations pour faciliter la communication d'informations</li> </ul>
Évaluer l'aide requise pour mettre pleinement en œuvre les PANA, y compris les coûts, le renforcement des capacités, la technologie et les arrangements institutionnels	Ce rapport a été achevé et comporte une estimation de l'aide requise pour mettre pleinement en œuvre les PANA ainsi que des données sur les besoins complémentaires en matière d'appui	Il n'est pas prévu de poursuivre les travaux
Répondre aux demandes émanant des PMA parties	En cours. Le Groupe d'experts des PMA continue de répondre aux demandes d'informations et d'appui technique émanant des PMA parties	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre l'examen des projets de PANA et des autres besoins</li> <li>• Aider les PMA à entrer en contact les uns avec les autres par le biais du réseau francophone constitué après l'atelier tenu au Mali et d'autres groupements</li> </ul>
Contribuer à l'examen décennal par l'ONU de la Déclaration de Bruxelles et du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010, sous les auspices du Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement	Nouvelle activité	Le Groupe d'experts des PMA doit soumettre une contribution écrite à une réunion préparatoire en vue de l'examen de la mise en œuvre du programme de travail en faveur des PMA au titre de la Convention-cadre sur les changements climatiques
Contribuer aux travaux du FEM visant à faciliter la mise en œuvre des autres éléments du programme de travail en faveur des PMA	Nouvelle activité	Le Groupe d'experts doit préparer un document sur les options qui s'offrent à lui pour mettre en œuvre les autres éléments du programme de travail en faveur des PMA. Ces options sont passées en revue dans le présent rapport

<sup>a</sup> Résumé du document FCCC/SBI/2008/6, annexe I.

## Annexe II

### Composition du Groupe d'experts des pays les moins avancés, au 28 avril 2010

M. Mirza Shawkat Ali	Bangladesh
M. Ibila Djibril	Bénin
M. Pa Ousman Jarju	Gambie
M. Benjamin Karmorh	Libéria
M. Erwin Künzi	Autriche
M <sup>me</sup> Beth Lavender	Canada
M. Fred Machulu Onduri	Ouganda
M. Adérito Manuel Fernandes Santana	Sao Tomé-et-Principe
M. Ali Shareef <sup>a</sup>	Maldives
M. Batu Krishna Uprety	Népal
M. Jan Verhagen	Pays-Bas
M. Douglas Yee <sup>b</sup>	Îles Salomon

---

<sup>a</sup> Nouveau membre, remplace M. Ali Lishan des Maldives, qui a démissionné le 17 mars 2010.

<sup>b</sup> Nouveau membre, remplace M. Russell Nari de Vanuatu, qui a démissionné le 11 décembre 2009.